

## PRÉAMBULE

La concession du Port Boulogne Calais engage contractuellement la Société d'Exploitation des Ports du Déroit dans une politique générale de développement durable de ses activités économiques.

## MÉTHODOLOGIE

Afin d'assurer le rapprochement de l'information financière et extra-financière,

Pour mobiliser efficacement les ressources de l'entreprise à son amélioration,

Pour ne communiquer que des informations pertinentes, concises, cohérentes,

Faire preuve de transparence et d'honnêteté dans les affaires,

Ce rapport est établi selon les principes suivants :

- Toute action non quantifiée ou non significative en termes d'effet financier n'est pas considérée
- Toute action sans programmation budgétaire n'est pas inscrite
- Toute orientation non inscrite dans la stratégie globale de l'entreprise n'est pas développée

## INFORMATIONS QUANTIFIÉES

La Société d'Exploitation des Ports du Déroit est concessionnaire du Port Boulogne Calais depuis le 22 juillet 2015.

La société adopte une stratégie de gestion intégrée des établissements de la société. Les informations ne sont détaillées par établissement qu'en cas de spécificités.

Les données chiffrées sont communiquées sur 2 exercices uniquement si elles sont comparables à périmètre d'exercice équivalent.

## THEMATIQUES NON CONCERNEES

La société n'est pas concernée dans le cadre de ses activités par :

- GASPILLAGE ALIMENTAIRE

<b>1</b>	<b>MODELE D'AFFAIRE DE LA SOCIETE.....</b>	<b>4</b>
1.1	MODELE D'AFFAIRE DE LA SOCIETE.....	4
1.2	PRINCIPAUX RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE .....	5
1.3	POLITIQUES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE .....	6
1.4	RESULTATS DE CES POLITIQUES .....	7
<b>2</b>	<b>INFORMATIONS SOCIALES.....</b>	<b>8</b>
2.1	EMPLOIS.....	8
2.1.1	EFFECTIF TOTAL .....	8
2.1.2	RÉPARTITION DES SALARIES.....	8
2.1.2.1	PAR SEXE.....	8
2.1.2.2	PAR ÂGE.....	8
2.1.2.3	PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE .....	8
2.1.3	ENTREES ET SORTIES.....	9
2.1.4	RÉMUNÉRATION ET ÉVOLUTION.....	9
2.1.4.1	RÉMUNÉRATION .....	9
2.1.4.2	ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION .....	9
2.1.5	ORGANISATION DU TRAVAIL.....	10
2.2	RELATIONS SOCIALES.....	11
2.2.1	ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, PROCÉDURES D'INFORMATION DE CONSULTATION ET DE NÉGOCIATION .....	11
2.2.2	BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS .....	11
2.3	SANTE ET SÉCURITÉ .....	11
2.3.1	CONDITIONS DE SANTE ET DE SÉCURITÉ .....	11
2.3.2	BILAN DES ACCORDS SIGNES EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL .....	12
2.4	FORMATION .....	12
2.4.1	POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION .....	12
2.4.2	NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION.....	12
2.5	ÉGALITE DE TRAITEMENT.....	12
2.5.1	MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES .....	12
2.5.2	MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES .....	13
2.5.3	POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS .....	13
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES .....</b>	<b>13</b>
3.1	POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.....	13
3.1.1	ORGANISATION POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ECHEANT, LES DEMARCHES D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT. ....	13
3.1.2	ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	13
3.1.3	MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS....	14
3.2	POLLUTION.....	14
3.2.1	MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT.....	14
3.2.1.1	AIR.....	14
3.2.1.2	EAU.....	16
3.2.1.3	SOL.....	16
3.2.2	PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE .....	17
3.3	ÉCONOMIE CIRCULAIRE .....	18
3.3.1	PREVENTION ET GESTION DES DECHETS .....	18
3.3.1.1	MESURES DE PRÉVENTION, RECYCLAGE, REUTILISATION, AUTRES FORMES DE VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS.....	18
3.3.2	UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES.....	19
3.3.2.1	CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES.....	19
3.3.2.2	CONSOMMATION DE MATIERES PREMIÈRES ET MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE LEUR UTILISATION.....	19
3.3.2.3	CONSOMMATION D'ENERGIE .....	19
3.3.2.4	MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE .....	20

3.3.2.5	RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES .....	21
3.4	CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	21
3.4.1	POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE GENERES DU FAIT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT.....	21
3.4.1.1	POSTES SIGNIFICATIFS DES ACTIVITES.....	21
3.4.1.2	POSTES SIGNIFICATIFS EN AMONT ET AVAL DES ACTIVITES .....	21
3.5	PROTECTION DE LA BIODIVERSITE.....	22
3.5.1	MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE.....	22
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>23</b>
4.1	IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	23
4.1.1	EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL .....	23
4.1.1.1	ACTIVITE PORTUAIRE .....	23
4.1.1.2	REPARTITION DES FOURNISSEURS .....	24
4.1.2	SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES.....	24
4.3	RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES .....	25
4.3.1	CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS.....	25
4.3.2	ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MECENAT.....	25
4.4	SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS .....	25
4.4.1	PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....	25
4.4.2	PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	25
4.5	LOYAUTE DES PRATIQUES : MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS.....	25
<b>5</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>25</b>

# 1 MODELE D'AFFAIRE DE LA SOCIETE

## 1.1 MODELE D'AFFAIRE DE LA SOCIETE

La société assure la gestion, l'exploitation, la maintenance, le développement des infrastructures dans le périmètre défini du contrat de concession des Ports Boulogne Calais.

La société propose des prestations de services complémentaires aux activités des exploitants portuaires.

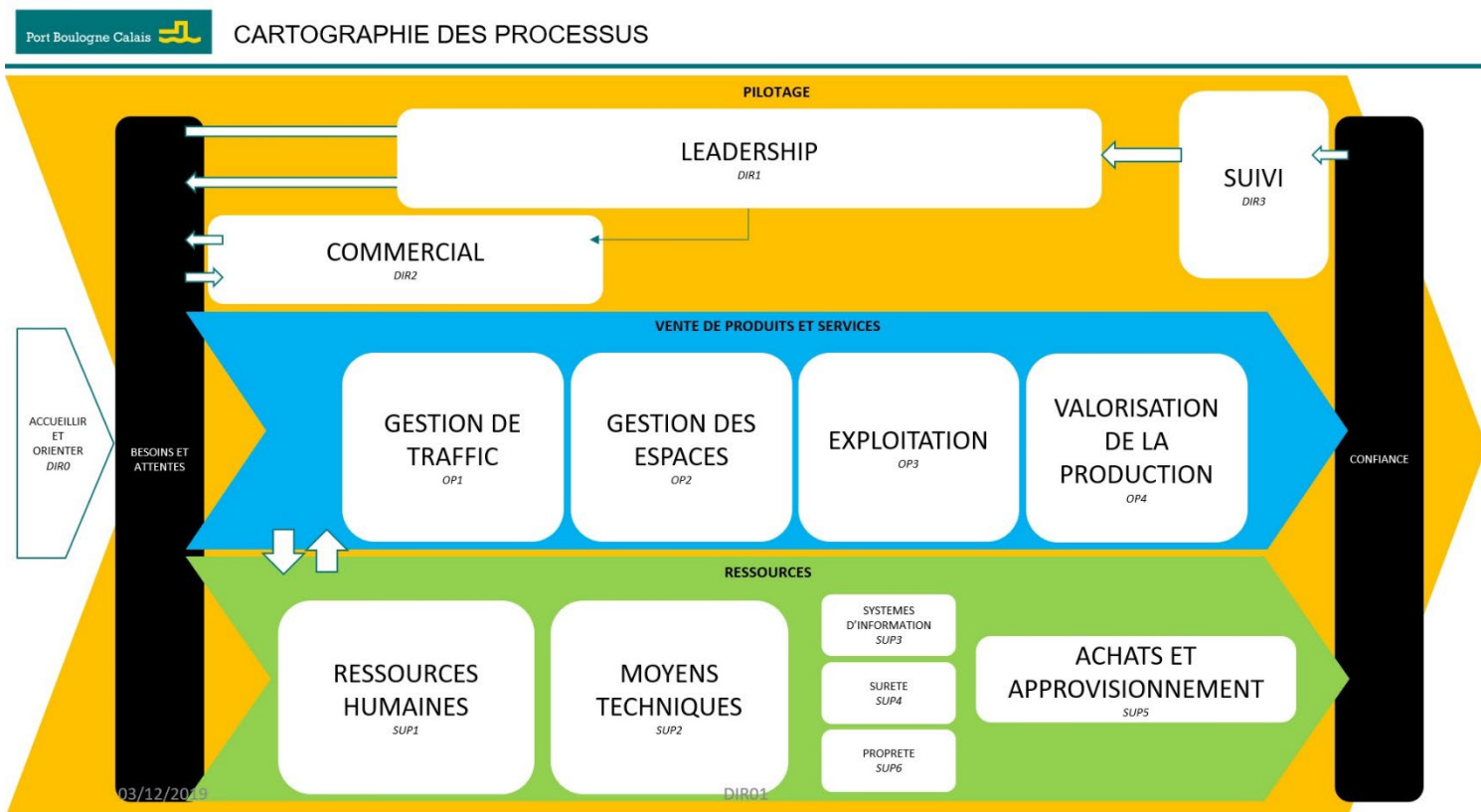
Les principales ressources utilisées pour réaliser ses activités sont :

- Des ressources humaines
- Des infrastructures, outillages et équipements publics portuaires
- Des ressources énergétiques

Les impacts principaux de la société sont :

- La fluidité des échanges de marchandises avec le Royaume-Uni
- L'introduction et la valorisation financière des produits halieutiques sur le marché économique
- La consommation électrique, notamment pour l'éclairage public des sites
- La consommation d'eau, notamment pour l'activité de lavage de caisse et le nettoyage de la Halle à Marée

## CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS



## 1.2 PRINCIPAUX RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Les principaux risques sont :

DOMAINE	RISQUE	CAUSES
QUALITE	Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Standardisation du fonctionnement</li> </ul>
	Financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteinte des objectifs du Business Plan</li> <li>• Maîtrise des charges</li> </ul>
	Aléas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne</li> <li>• Concurrence des opérateurs sur le fret</li> <li>• Pression migratoire</li> </ul>
	Culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de remise en cause des habitudes de travail</li> </ul>
SECURITE ALIMENTAIRE	Entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traçabilité des opérations</li> </ul>
	Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des agréments sanitaires par les parties intéressées</li> </ul>
SECURITE	Port des EPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Standardisation des règles</li> </ul>
	Gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des situations particulières</li> </ul>
ENVIRONNEMENT	Image	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication dans les médias</li> </ul>
	Consommation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise des consommables</li> </ul>
	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appropriation des règles de fonctionnement</li> </ul>

### 1.3 POLITIQUES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE

La société se conforme et a obtenu les certifications suivantes le 25 Février 2019: ISO 9001 : 2015, ISO 14001 : 2015, OHSAS 18001 : 2007, ISO 22000 : 2005.



## Politique de management du Port Boulogne Calais

Le Port Boulogne Calais inscrit son action au travers de relations de partenariat durables avec les principales parties prenantes que sont les clients, les collaborateurs de la société, les fournisseurs et sous-traitants ainsi que les autorités.

Afin de répondre aux besoins explicites et implicites de nos partenaires, le fonctionnement de la société repose sur un système de management intégré basé sur l'animation de la performance ainsi que sur l'anticipation, l'évaluation et la gestion des risques.

La durabilité de notre organisation repose sur le respect de nos engagements avec nos partenaires en :

- Veillant et se conformant aux évolutions des exigences réglementaires et contractuelles
- Anticipant et intégrant les évolutions marché et technologiques
- Anticipant et gérant les risques auxquels la société est confrontée

Ce système de management des risques couvre l'ensemble des activités de la société, sur l'ensemble des sites qu'elle opère, directement ou indirectement.

La vision de la société est de tendre vers l'excellence opérationnelle, et de façon prioritaire sur 3 axes :

- Excellence d'exploitation des installations portuaires
- Excellence de service pour les transports multimodaux
- Excellence d'accueil des clients et usagers

L'amélioration continue de la performance repose sur la définition annuelle d'objectifs de progrès, qui sont déclinés en actions d'amélioration et dont l'évolution est suivie au travers des indicateurs de performance.

Le Port Boulogne Calais s'engage donc à améliorer :

- Sa performance Qualité, axée sur le respect des exigences contractuelles clients ;
- Sa performance Environnementale, axée sur la protection de l'environnement, et la prévention des pollutions, principalement via l'économie des ressources (Electricité/Gaz/Carburant) et la valorisation des déchets ;
- Sa performance Santé Sécurité, axée sur la réduction des accidents du travail ;
- Sa performance Sûreté, axée sur la sécurisation des installations portuaires ;
- Sa performance Hygiène, axée sur la préservation des denrées alimentaires transitant sur nos installations ;
- Sa performance Sociale et Sociétale, axée sur le développement d'un comportement éthique, responsable et citoyen ;
- La satisfaction des clients en développant son activité : marchés, métiers, services ;
- La satisfaction de ses collaborateurs, en travaillant sur les conditions de travail, le dialogue social et le développement des compétences ;
- La performance financière en optimisant la gestion opérationnelle dans le but de permettre au port d'investir et de se développer.

A Calais, le 18 juin 2018

Jean-Marc PUISSESSEAU  
Président Directeur Général

Benoît ROCHET  
Directeur Général Délégué

## 1.4 RESULTATS DE CES POLITIQUES

Les audits de certification selon ces référentiels ont été réalisés sur l'ensemble de ses activités en 2019, afin d'évaluer la conformité de l'organisation et la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue.



# OBJECTIFS DE PROGRES SEPD 2019

## I - EXCELLENCE D'EXPLOITATION

### 1.1 - Augmenter les recettes

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Déterminer les coûts de fonctionnement intégrés par activité</li> <li>⊕ Développer les services facturables</li> <li>⊕ Améliorer la tarification commerce <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Amener de nouveaux trafics et fidéliser les flux commerce</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Augmenter le taux d'occupation immobilière</li> <li>⊕ Développer les apports halieutiques extérieurs et les achats à distance <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Améliorer la traçabilité des apports <sup>Ⓢ</sup></li> </ul> |
|---|---|

### 1.2 - Maitriser les charges

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Améliorer la maîtrise des dépenses (nécessité, niveau de gamme, ...)</li> <li>⊕ Développer les accords-cadres multi-attributaires sur les achats récurrents</li> <li>⊕ Augmenter le taux de recyclage et de valorisation</li> <li>⊕ Optimiser les coûts d'entretien et réparation (fréquence, intensité, ...)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Réduire les consommations d'énergies</li> <li>⊕ Maitriser la masse salariale</li> <li>⊕ Optimiser le volume des stocks (taux de rotation, valeur, ...)</li> <li>⊕ Mettre en service le centre de lavage <sup>Ⓢ</sup></li> </ul> |
|---|--|

### 1.3 - Moderniser le fonctionnement interne

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Obtenir des trafics fluides (BREXIT) <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Améliorer l'organisation du travail</li> <li>⊕ Mettre en service les nouveaux outils collaboratifs</li> <li>⊕ Centraliser les services géographiquement <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Adapter les cycles horaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Identifier les parties prenantes de chaque activité</li> <li>⊕ Mettre en œuvre les routines managériales</li> <li>⊕ Garantir les boucles d'information (GMAO, GSER, ...)</li> <li>⊕ Mettre en œuvre le plan de transformation IT</li> </ul> |
|--|--|

### 1.4 - Améliorer la conformité à nos obligations

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Contractualiser avec l'ensemble de nos clients</li> <li>⊕ Améliorer la conformité aux obligations du contrat</li> <li>⊕ Améliorer la gestion ICPE (Bâtiment Vert, hangars de commerce) <sup>Ⓢ</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Finaliser l'agrément sanitaire <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Augmenter le taux de contrôle PIF <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Améliorer l'assainissement <sup>Ⓢ</sup></li> </ul> |
|---|--|

### 1.5 - Offrir un cadre de travail engageant et épanouissant

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Réduire les accidents du travail</li> <li>⊕ Améliorer la maîtrise opérationnelle Sécurité, Environnement, Sécurité des aliments</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Finaliser les accords (femme/homme, qualité de vie au travail, ...)</li> <li>⊕ Mettre en œuvre le projet GPEC</li> </ul> |
|---|---|

### 1.6 - Représenter une communauté de partenaires économiques

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Développer des partenariats avec les fédérations professionnelles étrangères</li> <li>⊕ Décliner la vision « + qu'un port ! »</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Maintenir les relations avec les parties intéressées dans une finalité de développement commun</li> <li>⊕ Mettre en œuvre les sensibilisations aux risques professionnels</li> </ul> |
|---|---|

## II - EXCELLENCE D'ACCUEIL DES CLIENTS ET USAGERS

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Développer l'accueil des clients (propreté, disponibilité des consommables, ...)</li> <li>⊕ Étudier les besoins de consommation des clients</li> <li>⊕ Conduire les groupes de travail de préparation de l'exploitation CP2015 <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Optimiser le parc non accompagné <sup>Ⓢ</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Étudier l'accueil sécurisé et les services aux transporteurs <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Diminuer l'empreinte carbone de l'entreprise</li> <li>⊕ Mettre en service la zone de carénage <sup>Ⓢ</sup></li> </ul> |
|--|---|

## III - EXCELLENCE DE SERVICE POUR LES TRANSPORTS MULTIMODAUX

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Améliorer le jalonnement des deux sites</li> <li>⊕ Augmenter le nombre de destinations ferroviaire et maritimes</li> <li>⊕ Accompagner le développement ferroviaire <sup>Ⓢ</sup></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Étudier les réaffectations de la zone tourisme <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Développer la gestion des conteneurs ferroviaires <sup>Ⓢ</sup></li> <li>⊕ Mesurer la décomposition du temps de passage sur le port <sup>Ⓢ</sup></li> </ul> |
|--|--|

## CERTIFICATIONS

- ⊕ Maintenir la quadruple certification ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, ISO 22000

<sup>Ⓢ</sup> objectif spécifique au site de Boulogne-sur-Mer

<sup>Ⓢ</sup> objectif spécifique au site de Calais

## 2 INFORMATIONS SOCIALES

### 2.1 EMPLOIS

#### 2.1.1 EFFECTIF TOTAL

Effectif total déterminé pour l'ensemble des établissements par :  
E : nombre total de salariés, liés directement à la société par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
EFFECTIF TOTAL	660	681

#### 2.1.2 RÉPARTITION DES SALARIES

##### 2.1.2.1 PAR SEXE

Part d'effectif par sexe considéré déterminé pour l'ensemble des établissements par la formule : S / E  
S : nombre de salarié du sexe considéré, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
PART D'EFFECTIF MASCULIN	75,76%	76,06%
PART D'EFFECTIF FÉMININ	24,24%	23,94%

##### 2.1.2.2 PAR ÂGE

Nombre de salariés dans la tranche d'âge considérée, à âge échu à la date considérée, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, déterminé pour l'ensemble des établissements

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
MOINS DE 21 ANS À 30 ANS	95	117
31 À 50 ANS	474	481
51 À PLUS DE 60 ANS	91	83

##### 2.1.2.3 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Part de salariés par zone géographique considérée déterminé pour l'ensemble des établissements par la formule : G / E  
G : nombre de salariés habitant dans le périmètre géographique considéré, selon le lieu de résidence principal déclaré à l'employeur, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
RÉSIDENT EN RÉGION HAUTS-DE-France	100%	100%
RÉSIDENT HORS RÉGION HAUTS-DE-France	0%	0,0%



### 2.1.3 ENTREES ET SORTIES

Entrée : total des embauches à durée déterminée et indéterminée

Sortie : total des ruptures du contrat de travail liant l'entreprise à un salarié, quel que soit le motif considéré

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
ENTREE	1	1
SORTIE	22	34
<i>dont licenciement</i>	13	16

Les sorties réalisées le 31/12/2019 sont exclues des mouvements et sont comptabilisées comme étant présent au 31/12/2019.

### 2.1.4 RÉMUNÉRATION ET ÉVOLUTION

#### 2.1.4.1 RÉMUNÉRATION

NSSB : nombre de salariés par tranche de salaire brut considéré pour l'ensemble des établissements, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
NSSB < 27 700 €	32	58
27 700 ≤ NSSB < 43 600 €	280	313
43 600 ≤ NSSB ≥ 59 400 €	348	310

#### 2.1.4.2 ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION

Taux déterminé par élément considéré au regard du coût global de la masse salariale par rapport à l'année précédente

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
NAO NATIONALE	2%	+1,25%
NAO LOCALE	0%	0.0%
PRIME D'ANCIENNETÉ	1.17%	+1,17%
AVANCEMENT	0.9%	+0,9%
TOTAL	4.07%	+3,32%

## 2.1.5 ORGANISATION DU TRAVAIL

Nombre de salariés pour la durée de temps de travail légale ou conventionnel considéré, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, déterminé pour l'ensemble des établissements

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
TEMPS PLEIN	614	636
TEMPS PARTIEL	46	45

Nombre de salariés pour l'organisation du travail considéré, liés directement à l'entreprise par un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, déterminé pour l'ensemble des établissements

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
TRAVAIL EN ÉQUIPE SUCCESSIVE ALTERNANTE 3x8	387	414
AUTRE ORGANISATION	273	267

Nombre d'heures d'absences pour cause de maladie, accident du travail, maternité et paternité / nombre d'heures au planning pour la période de paie considérée

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
ABSENTEISME	7,81%	5,3 %

## 2.2 RELATIONS SOCIALES

### 2.2.1 ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, PROCÉDURES D'INFORMATION DE CONSULTATION ET DE NÉGOCIATION

Le dialogue social est organisé conformément au code du travail.

### 2.2.2 BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

*Nombre d'accords de branche d'entreprise ou d'établissement, en vigueur pour l'ensemble des établissements*

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
ACCORDS COLLECTIFS EN VIGUEUR	24	20

## 2.3 SANTE ET SÉCURITÉ

### 2.3.1 CONDITIONS DE SANTE ET DE SÉCURITÉ

L'entreprise est certifiée OHSAS 18001 pour ses deux établissements depuis le 25 Février 2019.

	BOULOGNE SUR-MER	CALAIS
INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL	CHSCT organisé conformément au code du travail. Elections pour la mise en place du CSE et du CSSCT.	CHSCT organisé conformément au code du travail. Elections pour la mise en place du CSE et du CSSCT.
ÉVALUATION DES RISQUES	Document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour	Document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour
PRÉVENTION DES RISQUES	GEMBA WALK et plan d'action en 2019 Réalisation d'audits opérationnels dans tous les services par le service QSE	GEMBA WALK et plan d'action en 2019 Réalisation d'audits opérationnels dans tous les services par le service QSE
INFORMATION DES SALARIÉS	Affichage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités d'accès au document unique d'évaluation des risques</li> <li>- Représentants du personnel en matière de prévention des risques professionnels</li> <li>- Consignes de sécurité et de premiers secours</li> </ul>	Affichage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités d'accès au document unique d'évaluation des risques</li> <li>- Représentants du personnel en matière de prévention des risques professionnels</li> <li>- Consignes de sécurité et de premiers secours</li> </ul>
PÉNIBILITÉ	Diagnostic à réaliser	Évaluation de l'exposition réalisée conformément à la réglementation
RISQUES PSYCHOSOCIAUX		Mise en place d'une cellule d'écoute des salariés

ACCIDENTS DU TRAVAIL : nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail

TAUX DE FREQUENCE : nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail pour 1000000h travaillés

TAUX DE GRAVITE : nombre de journées de travail perdues pour cause d'arrêt de travail pour 1000h travaillés

MALADIES PROFESSIONNELLES : nombre de salariés reconnus en maladie professionnelle

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
ACCIDENTS DU TRAVAIL	24	32
TAUX DE FREQUENCE	21,28	27,11
TAUX DE GRAVITE	2,35	2.16
MALADIES PROFESSIONNELLES	3	3

### 2.3.2 BILAN DES ACCORDS SIGNES EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Aucun accord n'a été signé avec les organisations syndicales ou représentants du personnel sur la santé et la sécurité au travail.

## 2.4 FORMATION

### 2.4.1 POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION

Les politiques de formation mises en œuvre sont :

- Maintien des compétences au poste de travail
- Formation à la sécurité
- Mise à niveau de la sûreté dans le cadre de la réglementation
- Accueil client pour les salariés en contact avec la clientèle

Les nouveaux arrivants à leur prise de poste sont accompagnés par les salariés du service dans la découverte des activités et l'acquisition d'expérience au poste de travail.

### 2.4.2 NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

*Nombre total d'heures de formation internes et externes réalisées pour l'ensemble des établissements*

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
HEURES DE FORMATION	11 011	11 854

## 2.5 ÉGALITE DE TRAITEMENT

### 2.5.1 MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'entreprise considère qu'elle a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

*SALAIRE MOYEN HOMME / FEMME : Moyenne des ratio du salaire moyen homme divisé par le salaire moyen femme pour les différentes catégories*

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
SALAIRE MOYEN HOMME / FEMME	1.23	1,37

### 2.5.2 MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise invite chaque année les salariés à déclarer leurs handicaps reconnus.

1 journée de congé spécial est accordée pour chaque personne reconnue handicapée.

Au regard des dispositions réglementaires d'employabilité des personnes en situation de handicap, peu de postes sont accessibles pour les personnes en situation de handicap.

### 2.5.3 POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'entreprise s'engage à respecter pleinement les principes de non-discrimination, tel que définis dans la réglementation.

## 3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 3.1 POLITIQUE GENERALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

#### 3.1.1 ORGANISATION POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ECHEANT, LES DEMARCHES D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.

L'entreprise est certifiée ISO 14001 pour ses deux établissements depuis le 25 Février 2019.

*TAUX DE CONFORMITÉ : nombre de textes évalués « conformes » / nombre de textes évalués « conformes + non-conformes + partiellement conformes »*  
*TAUX D'AVANCEMENT : nombre de textes évalués « conformes + non-conformes + partiellement conformes » / nombre de textes évalués « conformes + non-conformes + partiellement conformes + à vérifier + à définir »*

#### DOMAINE ÉNERGIE

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
TAUX DE CONFORMITÉ	93,46%	57,79%
TAUX D'AVANCEMENT	93,3%	93,3%

L'augmentation s'explique par la mise en place d'un groupe de travail énergie avec les différents services et la mise en place d'un plan d'actions sur les thématiques (techniques, de communication et organisationnelles)

#### DOMAINE ENVIRONNEMENT

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
TAUX DE CONFORMITÉ	82,44%	73,13%
TAUX D'AVANCEMENT	92,76%	84,9%

L'ensemble de la réglementation environnementale a été revue en 2019 avec les différents services et l'élaboration d'un plan d'actions a permis une évolution du taux de conformité de 9,31%.

#### 3.1.2 ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIES MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les actions mises en place en 2019 ont été :

- Mise en place de pictogrammes sur les écogestes
- Communication en cas de pics de pollution de l'air pour sensibiliser le personnel SEPD
- Communication sur les écogestes dans le PBC news

### 3.1.3 MOYENS CONSACRES A LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
MOYENS HUMAINS	Les salariés interviennent en cas d'incident durant leur activité.	Des équipes 24H/24 7J/7J sont prêtes à intervenir pour circonscrire un événement en cas d'incident environnemental ou de pollution.
MOYENS TECHNIQUES	<p>RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Les réseaux d'eaux rejetant directement dans le milieu marin sont équipés de vannes d'isolement et de dispositifs de séparation des hydrocarbures.</p> <p>RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF En cas d'anomalie, une analyse des causes est réalisée afin de déterminer les solutions à mettre en œuvre.</p> <p>MAITRISE Mise à disposition de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Kits de barrage</li> <li>• Absorbants</li> </ul> </p>	<p>RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Les réseaux d'eaux rejetant directement dans le milieu marin sont équipés de vannes d'isolement et de dispositifs de séparation des hydrocarbures. Les équipements de traitement des eaux pluviales sont équipés de sondes et de système d'alerte en cas de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• dépassement des capacités de rétention des hydrocarbures et des boues</li> <li>• dysfonctionnement du système de récupération des macro-déchets</li> </ul> </p> <p>POLLUTION Des analyses mensuelles sont réalisées sur la qualité des effluents en sortie de chaque équipement de traitement d'eau, afin de garantir le respect de la réglementation applicable ou des normes contractuelles de rejet. En cas d'anomalie, le sous-traitant est contacté pour analyser les causes.</p> <p>MAITRISE Mise à disposition de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équipe d'intervention</li> <li>• Véhicule d'intervention</li> <li>• Kit de barrage</li> <li>• Absorbants</li> <li>• Fûts et pompe électrique</li> </ul> </p>

## 3.2 POLLUTION

### 3.2.1 MESURES DE PREVENTION, DE REDUCTION OU DE REPARATION DE REJETS AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

#### 3.2.1.1 AIR

Les activités des différents établissements de l'entreprise ne sont généralement pas à l'origine de rejets atmosphériques.

Les rejets liés à la combustion d'énergie fossiles sont traités par filtre lorsque nécessaire.

Les véhicules et engins sont entretenus et contrôlés.

Des contrôles d'étanchéité sont réalisés sur les équipements contenant des gaz fluorés.

De manière générale, les émissions atmosphériques de polluants sont considérées non significatives dans les activités réalisées et ne font pas l'objet de reporting au niveau de l'entreprise.



### 3.2.1.2 EAU

La société est engagée à restituer les débits au milieu naturel dans des conditions compatibles avec la santé publique, la sécurité et l'environnement.

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	<p><b>EAUX PLUVIALES</b> Des stations de décantation assurent le traitement des eaux pluviales des terre-pleins viabilisés avant rejet en mer. Les eaux tombées sur des zones perméables ne sont pas entravées dans leur écoulement naturel.</p> <p><b>EAUX USEES</b> Des stations de traitement secondaires assurent la clarification des rejets dans le milieu naturel. A défaut, les eaux sont collectées jusqu'à leur prise en charge par un prestataire agréé.</p>	<p><b>EAUX PLUVIALES</b> Des stations de décantation assurent le traitement des eaux pluviales des terre-pleins viabilisés avant rejet en mer. Les eaux tombées sur des zones perméables ne sont pas entravées dans leur écoulement naturel.</p> <p><b>EAUX USEES</b> Des stations de traitement secondaires assurent la clarification des rejets dans le milieu naturel. A défaut, les eaux sont collectées jusqu'à leur prise en charge par un prestataire agréé.</p>
RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	<p>L'eau pour l'activité de lavage de caisse est utilisée chaude à un pH basique. Avant élimination, cette eau est refroidie, neutralisée et épurée avant rejet dans le réseau d'assainissement collectif, conformément aux exigences définies avec le gestionnaire de réseau.</p>	<p>En cas d'incident, des équipements permettent de confiner les pollutions selon la situation.</p>
CONSOMMATION D'EAU	<p>L'eau pour l'activité de lavage de caisse est utilisée en circuit fermé afin de limiter la consommation d'eau douce. Des compléments sont réalisés lorsque nécessaire pour assurer la continuité d'activité.</p>	<p>Non concerné : la consommation d'eau principale répond à un usage sanitaire.</p>

### 3.2.1.3 SOL

De par ses activités, le risque de rejet dans les sols émis directement et nuisant gravement à l'environnement apparaît inexistant.

L'entreprise est cependant vigilante lors des occupations du domaine public maritime par des tiers.

- longue durée : des provisions pour risque sont réalisées afin de garantir la disponibilité financière pour assurer la dépollution du site concerné à échéance du contrat client
- courte durée : le domaine public maritime doit être restauré dans son état initial



### 3.2.2 PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPECIFIQUE A UNE ACTIVITE

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
INSTALLATIONS CLASSÉES PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Des mesures de bruit réglementaires ont été réalisées le 1 <sup>er</sup> Avril 2019 concernant la zone de commerce du Port de Boulogne Sur Mer.	Le Port de Calais n'est pas soumis aux mesures de bruits réglementaires.
NUISANCE SONORE DANS LES LOCAUX	Les locaux où le port d'EPI est obligatoire sont signalés par un pictogramme à l'entrée.	Les locaux où le port d'EPI est obligatoire sont signalés par un pictogramme à l'entrée.
NUISANCE OLFACTIVE	La certification ISO 22001 a été obtenue le 25 Février 2019.	Les activités ne génèrent pas de nuisances olfactives significatives au voisinage des activités.
NUISANCE LUMINEUSE	Les éclairages des zones sans activité nocturne sont éteints. Des campagnes de relamping sont effectuées afin de diminuer la puissance de nos éclairages.	Les éclairages des zones sans activité nocturnes sont éteints. Des campagnes de relamping sont effectuées afin de diminuer la puissance de nos éclairages.
RADIOPROTECTION	Pas de source radioactive utilisée	Les sources scellées utilisées pour le contrôle des bagages sont contrôlées par l'ASN. Aucune nuisance ou pollution effective n'est générée au voisinage.
CHAMP MAGNÉTIQUE	Aucun équipement ne génère un champ magnétique artificiel de forte intensité pouvant entraîner des nuisances au voisinage de l'entreprise.	Aucun équipement ne génère un champ magnétique artificiel de forte intensité pouvant entraîner des nuisances au voisinage de l'entreprise.

### 3.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

#### 3.3.1 PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

##### 3.3.1.1 MESURES DE PRÉVENTION, RECYCLAGE, REUTILISATION, AUTRES FORMES DE VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Dans le respect de la réglementation applicable sur le périmètre concédé, la société peut être amenée à prendre en charge des déchets pouvant porter atteinte au domaine public ou au milieu maritime.

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
PRÉVENTION	Tout élément pouvant faire l'objet d'une réutilisation dans le cadre d'une activité de l'entreprise est stocké à disposition des services utilisateurs.	Tout élément pouvant faire l'objet d'une réutilisation dans le cadre d'une activité de l'entreprise est stocké à disposition des services utilisateurs.
VALORISATION	<p>Les filières de valorisation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAPIER CARTON</li> <li>- METAL</li> <li>- DECHETS VERTS</li> <li>- BOIS</li> <li>- PLASTIQUE</li> <li>- GRAVATS</li> <li>- PNEUS</li> <li>- DEEE</li> <li>- TUBES ET LAMPES</li> <li>- HUILES</li> <li>- TEXTILES ET CONTENANTS SOUILLES</li> <li>- AEROSOL</li> <li>- AMIANTE</li> <li>- PILES</li> <li>- PRODUITS CHIMIQUES</li> <li>- EAU SOUILLEE</li> </ul> <p>Une aire de regroupement des déchets a été mise en place.</p>	<p>Les filières de valorisation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAPIER CARTON</li> <li>- MÉTAL</li> <li>- DECHETS VERTS</li> <li>- BOIS</li> <li>- PLASTIQUE</li> <li>- GRAVATS</li> <li>- PNEUS</li> <li>- DEEE</li> <li>- TUBES ET LAMPES</li> <li>- HUILES</li> <li>- TEXTILES ET CONTENANTS SOUILLES</li> <li>- AEROSOLS</li> <li>- AMIANTE</li> <li>- PILES</li> <li>- PRODUITS CHIMIQUES</li> <li>- EAU SOUILLEE</li> </ul> <p>Une aire de regroupement des déchets a été mise en place.</p>
ÉLIMINATION	<p>Les flux de déchets sont massifiés avant élimination.</p> <p>Les déchets sont éliminés par des prestataires agréés.</p>	<p>Les flux de déchets sont massifiés avant élimination.</p> <p>Les déchets sont éliminés par des prestataires agréés.</p>

	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
VOLUME GLOBAL DE DECHETS TRAITES*	807,4 Tonnes	886,28 Tonnes	290,37 Tonnes	265,65 Tonnes
TAUX DE VALORISATION DES DECHETS **	6,93%	6,7%	9,33%	19,47%
TAUX DE RACHAT DES DECHETS***	0%	0%	3,3%	10,43%
DECHETS VALORISES DES OPERATIONS SPECIFIQUES (Démantèlement d'installations portuaires)	546,96T	507,72 T	Sans objet	Sans objet
TAUX DE VALORISATION DES DECHETS avec opérations spécifiques	44,52%	36,4%	Sans objet	Sans objet

\* dans le cadre de fonctionnement usuel des activités de l'entreprise, hors opérations spécifiques

\*\* volume de déchets éliminés par une filière spécialisée agréée autre que les déchets banaux, hors opérations spécifiques

\*\*\* rachat de déchets de papier/carton/plastique/métaux dans le cadre de fonctionnement usuel des activités de l'entreprise, hors opérations spécifiques

Un groupe de travail a été mis en place en 2019, pour définir des solutions techniques, organisationnelles et de communication, dans l'objectifs d'augmenter la part valorisée et rachetée de déchets pour maîtriser les charges de fonctionnement. Des actions concrètes vont être mis en place en 2020 comme le tri des déchets sur les parkings de l'ancien et du nouveau Port de Calais.

### 3.3.2 UTILISATION DURABLES DES RESSOURCES

#### 3.3.2.1 CONSOMMATION D'EAU ET APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

L'approvisionnement en eau est réalisé par le réseau public.

En dehors de ses activités propres, à partir de son réseau, la société peut être amenée à assurer :

- L'avitaillement des navires de pêche (Boulogne-sur-Mer)
- L'alimentation en eau des locaux professionnels loués

Nombre de mètre cube consommés dans le cadre des activités de l'établissement, établi selon la formule : NE - FE  
NE : nombre de mètre cube facturés pour consommation par établissement  
FE : nombre de mètre cube facturés pour consommation aux clients utilisateurs

	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
CONSOMMATION TOTALE (m3)	35664	33057	25 435	25 521

L'entreprise ne prélève pas directement d'eau dans le milieu naturel.

L'entreprise n'a jamais été contrainte sur son approvisionnement en eau par ses gestionnaires.

#### 3.3.2.2 CONSOMMATION DE MATIERES PREMIÈRES ET MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE DE LEUR UTILISATION

PAPIER : nombre de feuilles de papier consommées x 5g

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	MESURES PRISES
PAPIER	7 Tonnes	5,287 tonnes	- Incitation à la dématérialisation des informations

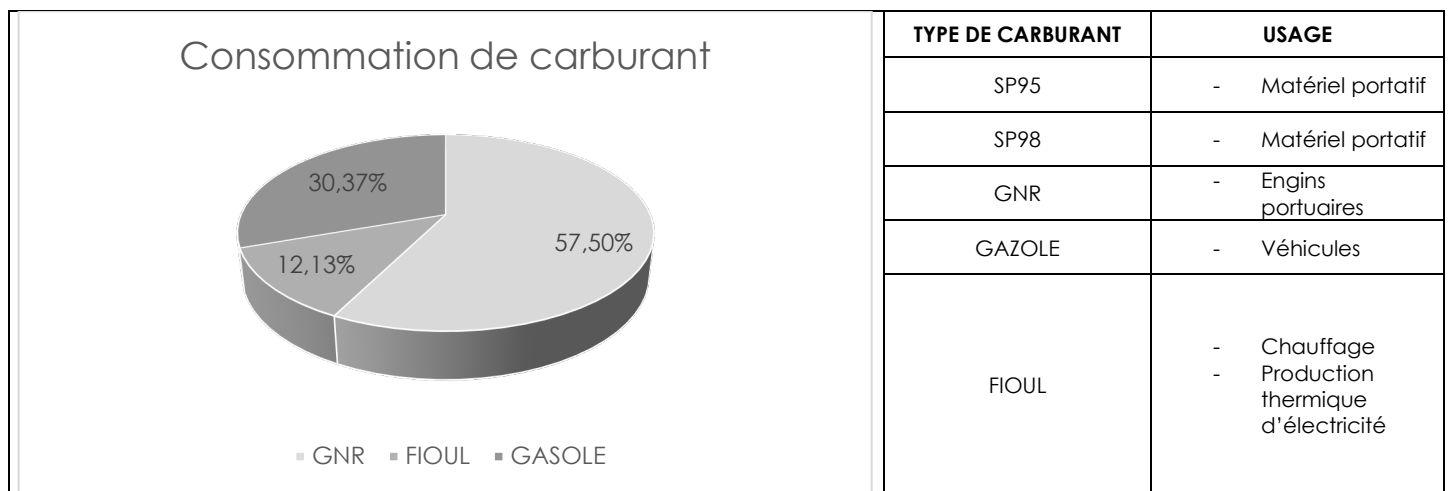
#### 3.3.2.3 CONSOMMATION D'ENERGIE

L'entreprise a réalisé l'audit énergétique pour chacun de ses établissements en 2016. Un nouvel audit est programmé pour 2020.

SOURCES DE CONSOMMATION PRINCIPALES PAR TYPE D'ENERGIE	
CONSOMMATION ELECTRIQUE	Eclairage des sites
SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUES	Véhicules et engins
SOURCES FIXES DE COMBUSTION	Production d'eau chaude sanitaire Chauffage des bâtiments

Volume consommés ou acquis dans le cadre des activités par unité considéré

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
ÉLECTRICITÉ	17 398 206 KWh	20 390 910 kWh
GAZ	3 606 500 KWh	2 456 791 kWh
CARBURANT	413 382 L	367 360 L



Les causes d'augmentation des volumes de carburant consommées sont :

- CALAIS : Diminution de la consommation des grues mais augmentation de la consommation des engins de manutention. On constate donc que la consommation totale en carburant sur Calais est sensiblement la même que 2018.
- BOULOGNE SUR MER : Utilisation de la nouvelle grue qui engendre une augmentation de la consommation de Gasoil non routier. Forte augmentation de la consommation de fioul due à la location d'hangars non loué en 2018.

### 3.3.2.4 MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

#### 3.3.2.4.1 ÉLECTRICITÉ

- Installation et remplacement en équivalence par des équipements à meilleur rendement énergétique
- Installation et remplacement en équivalence par des éclairages basse consommation
- Mise en place d'un groupe de travail afin de définir les solutions techniques, organisationnelles et de communication dans l'objectif de réduire les consommations pour maîtriser les charges de fonctionnement

#### 3.3.2.4.2 GAZ

- Maintien des réglages des systèmes de combustion

#### 3.3.2.4.3 CARBURANT

- Parc de véhicules : renouvellement en fonction des besoins de l'activité par des moteurs électriques et/ou hybrides

### 3.3.2.5 RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

L'entreprise n'a pas recours aux énergies renouvelables dans le cadre de ses activités, en dehors du mix énergétique français.

## 3.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 3.4.1 POSTES SIGNIFICATIFS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE GENERES DU FAIT DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT PAR L'USAGE DES BIENS ET SERVICES QU'ELLE PRODUIT

#### 3.4.1.1 POSTES SIGNIFICATIFS DES ACTIVITES

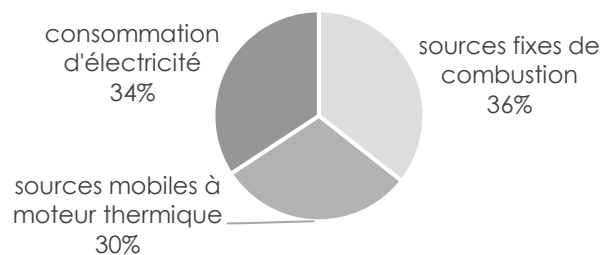
Un bilan GES a été réalisé et publié sur le site internet [www.portboulognecalais.fr](http://www.portboulognecalais.fr) en avril 2016. Il sera renouvelé en 2020 afin de constater les évolutions et de remettre à jour le plan d'actions.

Les données utilisées pour ce bilan relèvent du précédent concessionnaire.

Les postes significatifs d'émissions sont :

- Les émissions directes des sources fixes de combustion
- Les émissions indirectes liées à la consommation électrique
- Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique

#### SOURCES D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE



Ce bilan GES ne fait pas état des actions menées sous le contrôle opérationnel de la société, et ne reflète pas la stratégie que la société souhaite mener dans ce domaine.

#### 3.4.1.2 POSTES SIGNIFICATIFS EN AMONT ET AVAL DES ACTIVITES

Les postes significatifs d'émission sont :

- Les émissions indirectes des sources mobiles à moteur thermique

### 3.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

#### 3.5.1 MESURES PRISES POUR PRESERVER OU DEVELOPPER LA BIODIVERSITE

Dans le cadre de ses activités, la société tient les mesures suivantes :

	BOULOGNE-SUR-MER	CALAIS
FLORE TERRESTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prescription dans les projets des espèces végétales inscrites dans le ZPPAUP</li> <li>- Réduction de l'utilisation de désherbants pour l'entretien des espaces verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prescription dans les projets des espèces végétales inscrites dans le ZPPAUP</li> <li>- Réduction de l'utilisation de désherbants pour l'entretien des espaces verts</li> </ul>
FAUNE TERRESTRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des populations d'espèces nuisibles (rats, lapins, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise des populations d'espèces nuisibles (rats, lapins, ...)</li> </ul>
FLORE MARITIME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité des rejets d'eau dans le milieu marin</li> <li>- Pas d'utilisation de désherbants à proximité des quais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conformité des rejets d'eau dans le milieu marin</li> <li>- Pas d'utilisation de désherbants à proximité des quais</li> </ul>
FAUNE MARITIME	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'utilisation de désherbants à proximité des quais</li> <li>- Ramassage des déchets en bord à quai</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'utilisation de désherbants à proximité des quais</li> <li>- Ramassage des déchets en bord à quai</li> <li>- Ramassage des déchets sur le plan d'eau</li> </ul>
AVIFAUNE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention en toiture en dehors des périodes de nidification (mi-février à octobre)</li> <li>- Respect des aires de quiétudes</li> <li>- Mise en place de mesures compensatoires pour les mouettes tridactyles</li> <li>- Communication auprès des entreprises de la zone portuaire sur le respect de la nidification des laridés</li> <li>- Respect de l'arrêté préfectoral du 29 Mars 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention en toiture en dehors des périodes de nidification (avril à octobre)</li> <li>- Respect des aires de quiétude</li> </ul>

Dans les zones où l'activité humaine est réduite, l'entreprise ne cherche pas à exclure l'avifaune en générant artificiellement des perturbations.

Dans le cadre du projet d'extension du Port de Calais, la société a subdélégué l'exécution des mesures en faveur de la faune et de la flore.

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### 4.1 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

#### 4.1.1 EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

Les établissements sont des plateformes multimodales d'interconnexion de flux logistiques commerciaux. La société s'efforce de proposer une offre de service globale sur ses zones d'activité, en adéquation avec le tissu économique local.

La société a conscience de ses impacts directs et indirects sur l'économie locale, régionale, nationale et européenne.

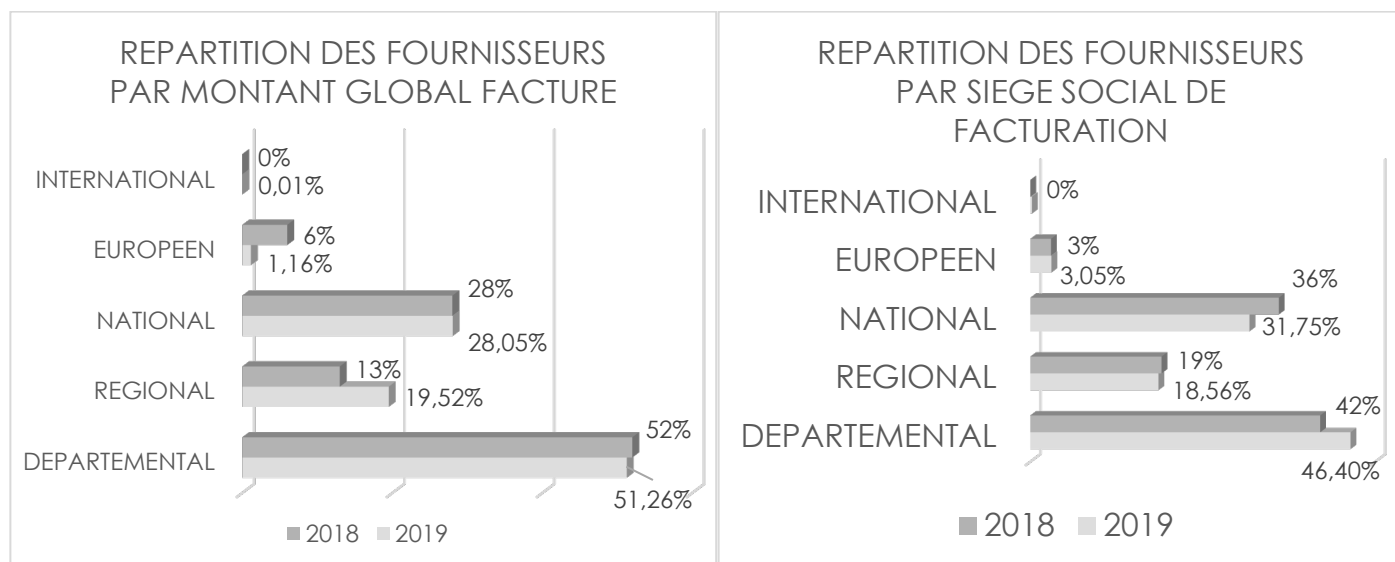
##### 4.1.1.1 ACTIVITÉ PORTUAIRE

Volume d'activité réalisé en import/export

	BOULOGNE-SUR-MER		CALAIS	
	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
<b>ACTIVITÉ TRANSMANCHE</b>				
Transit de passagers payants			8 346 174 unités	8 974 359 unités
Transit d'unités TOURISME			1 490 633 unités	1 632 291 unités
Transit d'unités FRET			1 813 067 unités	1 900 616 unités
<b>ACTIVITÉ PÊCHE</b>				
Volume vente directe	11 019 711 kg	11 139 761 kg		
Volume vente cautionnée	20 517 870 kg	21 002 347 kg		
<b>ACTIVITÉ COMMERCE</b>				
Volume manutentionné	701 539 tonnes	799 422 tonnes	511 837 tonnes	507 148 tonnes
<b>ACTIVITÉ FERROVIAIRE</b>				
Nombre de trains			826 unités	473 unités
Nombre d'unités de transports intermodal			17 325 unités	8 982 unités
<b>ACTIVITÉ CROISIÈRE</b>				
Nombre d'escales	2	2		

#### 4.1.1.2 REPARTITION DES FOURNISSEURS

2019 : 819 fournisseurs identifiés dans les comptes 4010 à 4013 pour un total facturé de 38 914 349,17 € TTC  
2018 : 797 fournisseurs identifiés dans les comptes 4010 à 4013, pour un total facturé de 30 905 634,79 €



#### 4.1.2 SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

L'entreprise favorise le recrutement dans le bassin d'emploi local.

Le métier de Lamaneur permet un accès à l'emploi des populations sans qualification.

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
NOMBRE DE STAGIAIRES ACCUEILLIS	105	93



### 4.3 RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

#### 4.3.1 CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Dans chaque établissement, des réunions sont réalisées, intégrant acteurs portuaires et autorités locales :

- Conseil Portuaire (Boulogne-sur-Mer, Calais)
- Comité Stratégique des Investisseurs (Boulogne-sur-Mer)
- Comité Criée (Boulogne-sur-Mer)
- Comité local de Sûreté Portuaire (Calais)
- Réunions de travail et d'informations des professionnels (Boulogne-sur-Mer, Calais)
- Comité de Suivi Scientifique Calais Port 2015 (Calais)

Des réunions avec les associations peuvent avoir lieu dans le cadre de démarches publiques.

#### 4.3.2 ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MECENAT

La société est membre fondateur de :

- Association « NorLink »

La société soutient :

- la Société Nationale de Secours en Mer

Les visites des activités de la Criée sont réalisées en partenariat avec l'Office du Tourisme de Boulogne-sur-Mer.

### 4.4 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

#### 4.4.1 PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Ces enjeux sont pris en compte à l'initiative du donneur d'ordre.

Ces éléments seront intégrés dans la politique d'achats de l'entreprise au travers du projet de certification.

#### 4.4.2 PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Ces enjeux sont pris en compte à l'initiative du donneur d'ordre en fonction de la nature des acquisitions.

### 4.5 LOYALTE DES PRATIQUES : MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

La société a identifié les risques de corruption aux différents niveaux de ses activités.

Des outils de lutte contre la corruption ont été mis en place.

## 5 GLOSSAIRE

GEMBA WALK	Tour de terrain « là où ça se passe » pour se rendre compte in situ de la situation réelle, afin d'apprécier le travail déjà fait et celui qui reste à faire en terme d'amélioration
ECAP	Emploi exigeant des Conditions d'Aptitude Particulières
ND	Information Non Disponible